

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2005.-

DOCUMENTATION.-

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

6 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE - Morlanwelz

Concession temporaire pour 50 ans.

Mme. BARBERI Giusepina Rue Montoyer 45 7140 Morlanwelz	2,50 m ²	1100 €.
--	---------------------	---------

CIMETIERE DE SAINT-ELOI - Carnières

Concessions temporaires pour 15 ans.

Mr. DANHELET Jean-Christophe Rue Fricoux 7 7141 Carnières.	CTS.	275 €
--	------	-------

Mme. CORDIER Armande Rue Waressaix 33 7141 Carnières	CTS	330 €
--	-----	-------

Concessions temporaires pour 50 ans

Mr. VENTOLLA Nicola Rue de la Passerelle 33 7141 Carnières	2,50 m ²	1100 €
--	---------------------	--------

Mme. RUSSO Maria Rue Remy 38 7141 Carnières	2,50 m ²	1100 €
---	---------------------	--------

CIMETIERE DE Mont-Sainte-Aldegonde

Concession temporaire pour 15 ans.

Mme. ROBERT Annie Rue Parmentier 1/A 7170 Manage	CTT.	283 €
--	------	-------

2.- **Budget communal pour l'exercice 2005 – Modification budgétaire n°3 ordinaire – Décision.-**

Nous vous proposons d'adopter la modification budgétaire ordinaire n°3 pour l'exercice 2005 dont la formule établie par le service des finances est en votre possession.

3.- **Procès-verbal de vérification de la Caisse communale pour le troisième trimestre 2005 – Notification**

Vu l'article 131 de la Nouvelle Loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 30 septembre 2005 telle qu'elle a été vérifiée pour le troisième trimestre 2005 et constate qu'à la date du 30 septembre 2005, elle présente un solde positif de 2.505.942,8 € (*deux millions cinq cent cinq mille neuf cent quarante-deux virgule huit euros*) selon le détail ci-après :

Compte courant à l'Office des Chèques postaux	2.614,29 €
Caisse centrale du Receveur	6.646,12 €
Compte courant au Crédit communal - 091-0003981-33 -	88.109,39 €
Compte Académie (016-17)	841,41 €
Compte Bibliothèque (451-50)	37,93 €
Compte Centre de plein air (707-22)	25,17 €
Compte Activités extra scolaires (554-95)	190,34 €
Compte commandes de documents - Bancontact & Proton (847-37)	1.311,20 €
Carnet de compte (091-0122804-31)	919.998,31 €
Dépôt à terme (055-0010511-44)	0
Dépôt à terme (055-0181345-61 & 055-0220048-61)	0
Compte subsides et fonds d'emprunts 35	8.564,92 €
Comptes Escompte de subventions	-198.827,55 €
Compte ouverture de crédit (non encore consolidés)	-69.526,45 €
Compte ouverture de crédit consolidés (résidus)	1.014.214,14 €
<i>Placement en certificats de trésorerie (056-0055409-10)</i>	
Certificats DEXIA Nominatifs (valeur indicative - 30/09/2005)	716.494,50 €
Obligations (valeur indicative - 30/09//2005)	817,46
Bons de caisse (valeur indicative - 30/09//2005)	14.431,62 €
	2.505.942,8 €

4.- Achat d'un logiciel de gestion à destination de la Bibliothèque principale – Cahier spécial des charges – Approbation.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'un logiciel de gestion à destination de la Bibliothèque principale.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 6.500 €.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis au budget communal de 2005 — service extraordinaire — article 104/74226-53.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ce marché de fourniture.

5.- Achat d'un logiciel de sécurité à destination du service Travaux – Cahier spécial des charges – Approbation.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'un logiciel de sécurité à destination du service Travaux.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 3.000 €.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis au budget communal de 2005 — service extraordinaire — article 104/74226-53.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ce marché de fourniture.

6.- Achat de 50 sièges pour les écoles communales – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de 50 sièges pour les écoles communales

La dépense est estimée à 3.018,95.- €.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/74113/98 du service extraordinaire de 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

7.- Achat d'un trombone pour l'Académie de musique – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'un trombone pour l'Académie de Musique.

La dépense est estimée à 410,00.- €.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 734/74415/51 du service extraordinaire de l'exercice 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

8.- Placement d'une installation traitant l'eau sanitaire de la salle de sports rue Pont du Nil – Cahier spécial des charges – Approbation.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le placement d'une installation traitant l'eau sanitaire de la salle de sports rue Pont du Nil.

La dépense est estimée à 5.997,36.- € TVA comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 764/72416/60 du service extraordinaire de l'exercice 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

9.- Placement d'une installation électronique de sécurité prévenant l'incendie et l'intrusion dans le Prieuré de Montaigu – Approbation.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le placement d'une installation électronique de sécurité prévenant l'incendie et l'intrusion dans le Prieuré de Montaigu.

La dépense est estimée à 12.031,13.- €

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 124/73329/60 du service extraordinaire de l'exercice 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

10.- Placement d'une installation électronique de sécurité prévenant l'incendie dans l'école communale de la rue de Namur – Approbation.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le placement d'une installation électronique de sécurité prévenant l'incendie dans l'école communale de la rue de Namur.

La dépense est estimée à 7.980,94.- € TVA comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/72314/52 du service extraordinaire de l'exercice 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

11.- Octroi d'une allocation de fin d'année 2005 pour le personnel statutaire (y compris les grades légaux).-

Nous vous proposons d'octroyer au personnel statutaire (y compris les grades légaux), une allocation de fin d'année pour l'année 2005.

Cette allocation comprend :

- a. une partie forfaitaire de 280,83.- €
- b. un complément s'élevant à 25,31.- €
- c. une partie variable de 2,5% de la rétribution annuelle brute qui sert de base de calcul de la rémunération due au bénéficiaire pour le mois d'octobre 2005.

Une retenue de 3,55% est effectuée sur le complément.

12.- Octroi d'une allocation de fin d'année 2005 pour le personnel contractuel.-

Nous vous proposons d'octroyer au personnel contractuel, une allocation de fin d'année pour l'année 2005.

Cette allocation comprend :

- a. une partie forfaitaire de 280,83.- €
- b. un complément s'élevant à 25,31.- €
- c. une partie variable de 2,5% de la rétribution annuelle brute qui sert de base de calcul de la rémunération due au bénéficiaire pour le mois d'octobre 2005.

Une retenue de 13,07% est effectuée sur le complément.

13.- Octroi d'une allocation de fin d'année 2005 aux Bourgmestre et Echevins.-

Nous vous proposons d'octroyer aux Bourgmestre et Echevins, une allocation de fin d'année pour l'année 2005.

Cette allocation comprend :

- a. une partie forfaitaire de 280,83.- €
- b. un complément s'élevant à 25,31.- €
- c. une partie variable de 2,5% de la rétribution annuelle brute qui sert de base de calcul de la rémunération due au bénéficiaire pour le mois d'octobre 2005.

Une retenue de 3,55% est effectuée sur le complément.